

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 11

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux-mil-vingt-et-un, le jeudi huit avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Morel, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – M. Jérôme BOUCHET, Maire-Adjoint – Mme Véronique DAVID et MM Olivier COTTRAY, Carl DEVOUASSOUX, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Catherine INGRES, Marie SIMONCINI (procuration à Jérôme BOUCHET), Justine PERRAUT (procuration à Véronique DAVID) Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD) et MM William PEACOCKE, Martial VIOLLET

ABSENTE : Mme Marie-Astrid BETHENOD

Secrétaire de séance : M. Alexis TRAPPIER

14/2021

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 dressée par la Comptable pour le Budget Général

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- 1.- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2.- sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3.- sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion pour le Budget Général dressé, pour l'exercice 2020 par Madame Catherine BAUD, Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Bonneville le
15/04/2021
et de sa publication le 15/04/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait
conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.